



# LE TRAIL DES COMBES – 5<sup>e</sup> édition REGLEMENT

## Article 1 :

### Présentation et organisation générale

La cinquième édition du Trail de L'AC Chenôve, épreuve inscrite au calendrier des courses Hors Stade de Côte d'Or, aura lieu Samedi 28 Juin 2025.

Le parcours est composé essentiellement de chemins en sous-bois empruntant le plateau de Chenôve et les magnifiques combes des communes de Chenôve, Marsannay-la-Côte, et Dijon. Il comprend de très rares et courts passages sur route.

Le départ et l'arrivée se feront à proximité du site de l'Acodège, situé 24 rue Saint Vincent de Paul à Dijon. L'accès au site de course se fait par la route de Corcelles-les-Monts puis la rue Saint Vincent de Paul. De nombreuses possibilités de stationnement sont possibles à proximité du site de départ/arrivée de la course.

Cinq courses sont au programme de la journée :

- Kid Cross : course sous la forme d'une chasse au trésor, d'une durée de 8 minutes maximum, sans classement, réservée aux écoles d'athlétisme, et aux poussin(e)s
- Course pour benjamin(e)s-minimes de 2,0 kms : 2 kms en individuel ou 2 X 1 km en relais
- Trail du Plateau de 9 kms
- Duo du Plateau : relais de 2 coureurs de 2 x 4,5 kms environ
- Trail des Combes de 20 kms

Le Trail des Combes – édition 2025 - Règlement

Nos partenaires :



# TRAIL DES COMBES

Semi-nocturne



## Article 2 :

### Lieu et horaires

Cette course est ouverte à toutes et à tous, dans la mesure d'une justification de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (voir article 4, inscriptions).

Le départ a lieu sur le plateau de Chenôve, à proximité du site de l'Acodège et du centre hippique, à :

- 18h30 : Chasse au trésor, sans classement, pour la catégorie école d'athlétisme, et poussin(e)s (nés entre 2014 et 2018).
- 19h00 : 2,0 kms pour benjamin(e)s-minimes (nés entre 2010 et 2013), sur un parcours comprenant deux boucles.
- 19h30 : départ du Trail du Plateau (9 kms), dénivelé : + 220m
- 19h45 : départ du Duo du Plateau (2 x 4,5 kms), dénivelé : + 220m
- 20h00 : départ du Trail des Combes (20 kms), dénivelé : + 450m

Le Trail du Plateau est accessible dès la catégorie cadet(tes) : nés en 2009 et 2008. Le parcours du Trail des Combes (20 kms) est réservé aux coureurs à partir de la catégorie juniors, nés en 2007 et avant.

## Article 3 :

### Trail en semi-autosuffisance

Les deux épreuves du Trail du Plateau et du Trail des Combes se courent en semi-autosuffisance. Les coureurs devront se munir d'eau et d'aliments solides, notamment pour le Trail des Combes (20 kms). Des points de ravitaillement en liquide et solides sont prévus sur les circuits : trois pour le Trail des Combes (km 6, km 13 et km 15) et un point de ravitaillement pour le Trail du Plateau (km 5).

Le Trail des Combes – édition 2025 - Règlement

Nos partenaires :



# TRAIL DES COMBES

Semi-nocturne



## Article 4 :

### Inscription à l'événement

Les inscriptions se feront en ligne via le site de l'AC Chenôve, rubrique Trail des Combes (<http://acchenove.athle.fr>) et ceci jusqu'au vendredi 27 Juin 2025 à 23h59. Seules les inscriptions sur place seront possibles pour les catégories jeunes (jusqu'à la catégorie "minimes").

Le tarif d'inscription est de 12 euros pour le Trail du Plateau (9 kms) et 22 euros pour le Trail des Combes. Les droits d'inscription pour le Duo du Plateau s'élèvent à 20 euros par équipe. Le paiement s'effectuera en ligne lors de l'inscription.

Les courses jeunes sont gratuites.

Pour toute participation d'un mineur (Trail du Plateau ; Trail des Combes ; Duo du Plateau ; courses jeunes), une autorisation d'un responsable légal est indispensable et disponible sur le site de l'AC Chenôve, rubrique Trail des Combes (<http://acchenove.athle.fr>).

Pour s'inscrire, et conformément à l'article du code du sport L 231-2-1, les participants devront :

- Soit présenter une licence FFA "compétition" de l'année en cours. Celle-ci sera conservée également par l'organisation. **Aucune autre licence sportive ne sera acceptée.**
- Soit satisfaire au Parcours de Prévention Santé (PPS) de la FFA (conformément à la circulaire n°3 du 16 janvier 2024). **Cette option est réservée aux athlètes majeurs.**
- Soit satisfaire au questionnaire de santé "mineur" du code du sport. **Cette option est réservée aux athlètes mineurs.**

Toute inscription incomplète sera refusée. Tous les justificatifs devront être fournis lors de l'inscription par internet. Aucun document ne sera accepté le jour de la course.

Le Trail des Combes – édition 2025 - Règlement

Nos partenaires :





### **Article 5 :**

#### **Équipements des coureurs**

Pour le Trail du Plateau (9 kms), il est fortement conseillé de s'équiper de :

- 1L d'eau
- 1 téléphone portable chargé
- 1 pièce d'identité

Pour le Duo du Plateau (2 X 4,5 kms), il est fortement conseillé de s'équiper de :

- 500mL d'eau
- 1 téléphone portable chargé
- 1 pièce d'identité

Le témoin à transmettre sera remis par l'organisation.

Pour le Trail des Combes, il est conseillé de s'équiper de :

- 1 sac à dos
- 1,5 litre d'eau
- 1 téléphone portable chargé
- 1 pièce d'identité
- 1 couverture de survie
- 1 lampe frontale ou ventrale

Une lampe frontale ou ventrale devra être présentée au retrait du dossard, elle est indispensable pour pouvoir participer au Trail des combes (20 kms).

### **Article 6 :**

#### **Dossards**

Les dossards seront remis le samedi 28 Juin 2025, sur le site de l'IME Acodège, rue St Vincent de Paul de Dijon. La remise des dossards débutera à partir de 17h00 pour toutes les courses de la journée. Les dossards seront remis jusqu'à 1h avant le début de chaque course sur présentation d'une pièce d'identité (et d'une lampe pour le Trail des combes).

Si le dossier est incomplet au vendredi 27 juin 2025 à 23h59, le dossard ne pourra pas être remis au coureur. Aucun certificat médical, licence ou Parcours de Prévention Santé (PPS) ne seront acceptés le jour de la course.



Le dossard devra être apposé sur la poitrine par quatre épingles et rester intégralement visible pendant toute l'épreuve, y compris le nom des partenaires. Tout manquement à cette consigne pourra donner lieu à un déclassement du coureur.

Tout dossard est nominatif et ne pourra être rétrocédé à un tiers en cas d'absence. L'organisation ne couvrira pas un tel fait en cas d'accident. Le coureur cédant son dossard sera reconnu comme responsable et celui courant sous un autre nom sera disqualifié par l'organisation.

L'inscription des mineurs nécessitera la validation d'un responsable légal lors de l'inscription (Autorisation disponible sur le site de l'AC Chenôve, rubrique Trail des Combes (<http://acchenove.athle.fr>)).

Des pointages aléatoires seront réalisés le long des deux Trails du Plateau et des Combes.

### **Article 7 :**

#### **Sécurité du parcours**

Chaque participant s'engage à ne courir que sur le parcours balisé par l'organisation. Des signaleurs seront présents aux endroits sensibles afin de garantir la sécurité des coureurs. Sur les parties empruntant la voie publique, les participants devront respecter le code de la route et ne seront pas prioritaires par rapport aux véhicules.

Si nécessité, le parcours pourra être modifié par l'organisation afin d'assurer une sécurité maximale aux coureurs.

### **Article 8 :**

#### **Environnement**

Une grande vigilance est demandée à tous les participants afin de conserver les sites fréquentés, et l'intégralité du parcours des deux Trails dans un parfait état de propreté.

Les coureurs devront conserver sur eux les emballages vides (produits énergétiques) et les remettre dans les poubelles prévues à cet effet sur les points de ravitaillement ou sur le site de départ-arrivée. Tout manquement à cette règle de bonne conduite pourra entraîner la disqualification du contrevenant.

Nos partenaires :



### **Article 9 :**

#### **Assurance et responsabilité**

L'organisation ne saurait être tenue pour responsable des accidents survenus indépendamment de toute faute de sa part.

L'organisation a souscrit une assurance de responsabilité civile (n°4121633J auprès de la MAIF) couvrant ses préposés ainsi que les coureurs. Les licenciés bénéficient de garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Chaque participant doit vérifier que son assurance Responsabilité Civile Individuelle-Accident couvre bien l'activité pratiquée. Il convient toutefois à chaque coureur qui le souhaite de contracter auprès de son assureur une couverture individuelle.

### **Article 10 :**

#### **Droits à l'image et données personnelles**

Tout participant autorise expressément l'organisation et ses partenaires à publier des images, vidéos, sur lesquelles il pourrait apparaître à l'occasion du Trail.

Tout participant autorise expressément l'organisation à conserver les données personnelles (email ; numéro de téléphone ; identité ; adresse) récoltées lors de l'inscription à des fins de communication liée à l'évènement et à l'organisation du Trail des Combes.

Si vous souhaitez vous y opposer, veuillez contacter l'organisation ([traildescombesacc@gmail.com](mailto:traildescombesacc@gmail.com)) avant le jour de l'évènement.

### **Article 11 :**

#### **Annulation de l'évènement et remboursement**

En cas de force majeure (événement climatique, directive préfectorale, catastrophe naturelle) ou tout événement mettant en danger les coureurs, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les participants inscrits pourront prétendre sur demande à un remboursement des frais d'inscription.



### Article 12 :

#### Récompenses sur les Trails du Plateau (9 kms) et Trail des Combes (20 kms)

Un lot souvenir est offert à chaque participant.

Les récompenses prévues sont les suivantes :

- Les 3 premiers Hommes du classement scratch pour le Trail du Plateau (9 kms) et pour le Trail des Combes (20 kms),
- Les 3 premières Femmes du classement scratch pour le Trail du Plateau et pour le Trail des Combes,
- Les premiers de chaque catégorie pour chaque course : cadets(tes) (uniquement sur le Trail du Plateau), juniors, espoirs, master 0, master1, master 2, master 3, master 4, master 5 et +
- Pour le Duo du Plateau, le premier duo “masculin”, le premier duo “féminin” et le premier duo “mixte” seront récompensés.

NB :

*Un duo féminin est composé de 2 femmes (sans condition de catégorie).*

*Un duo masculin est composé de 2 hommes (sans condition de catégorie).*

*Un duo mixte est composé d'1 homme et d'1 femme (sans condition de catégorie).*

Les récompenses individuelles ne sont pas cumulables, mais feront l'objet d'un appel au podium. La remise des prix aura lieu sur le site de l'Acodège, à proximité du départ/arrivée des courses. Elle débutera par les récompenses du Trail du Plateau à 20h45 et se poursuivra par celle du Trail des Combes à 22h30.

La présence des participants récompensés est obligatoire pour l'obtention des récompenses. En cas d'absence, les prix seront conservés par l'organisateur et ne feront pas l'objet d'envoi ultérieur. La cession à un tiers est autorisée sur présentation d'une pièce d'identité de l'athlète récompensé.

Le Trail des Combes – édition 2025 - Règlement  
Nos partenaires :



**Article 13 :**  
**Disqualification - équipement**

Les décisions des organisateurs en cas de non-respect du règlement sont irrévocables.

Pour l'épreuve du Trail des Combes, et afin d'éviter des arrivées trop tardives, un horaire limite de passage à la 2ème traversée de la D108 (km 12), est fixé à 22h15. Passé ce délai, le ou les concurrents devront suivre les instructions données par les contrôleurs. Un retour au point de départ de l'épreuve sera mis en place par l'organisation. Les concurrents qui abandonnent en cours d'épreuve doivent le faire savoir personnellement auprès du signaleur le plus proche et remettre leur puce (située à l'arrière du dossard).

L'équipe de secouristes de l'organisation est habilitée à retirer / barrer les dossards et mettre hors course tout concurrent jugé inapte à poursuivre l'épreuve.

